

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° du 15 mai 1936. promulguant dans la colonie les décrets du 17 avril 1936 relatifs à l'indemnité de réinstallation des fonctionnaires coloniaux et aux conditions d'attribution des remises à certains personnels.

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
15 mai 1936

Numéro JO
n° 474 du 31/05/1936

Date du numéro
31 mai 1936

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu les décrets du 17 avril 1936 relatifs à l'indemnité de réinstallation des fonctionnaires coloniaux et aux conditions d'attribution des remises à certains personnels,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances, les décrets du 17 avril 1936 susvisés, relatifs à l'indemnité de réinstallation des fonctionnaires coloniaux et aux conditions d'attribution des remises à certains personnels.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. ANNET.